

Volontaires et pompiers

Signature d'une convention entre les Laboratoires Messugué et le SIDS 32



Volontaires et pompiers

Le métier de pompier volontaire exige d'avoir le sens du devoir, mais aussi d'être prêt à donner de son temps, beaucoup de son temps. Pendant la formation initiale et par la suite après l'intégration au sein d'une équipe d'intervention, il faut que ces femmes et ces hommes puissent se libérer de leurs engagements professionnels afin de servir le corps des sapeurs-pompiers. C'est la signature, ce jour à Fleurance, d'une convention entre les Laboratoires Messugué et le Service Départemental Incendie Secours du Gers (SDIS 32) qui permettra à de tels volontaires plus de flexibilité au sein de l'entreprise pour honorer leur engagement.

Le Colonel Hors-Classe FERRES est non seulement ravi que la signature d'une telle convention avec les entreprises de la région se multiplie, mais il souligne également le bénéfice qu'apportent ces volontaires sur la sécurité aux sein de ces mêmes entreprises en cas d'incident, ou pire d'accident, sur le lieu de travail.

Si la devise des sapeurs-pompiers est « Courage et dévouement », c'est un bel exemple de courage pour les entreprises signataires de cette convention à l'heure où la productivité est une corde sensible.